

# Santé Environnement



PLAN REGIONAL

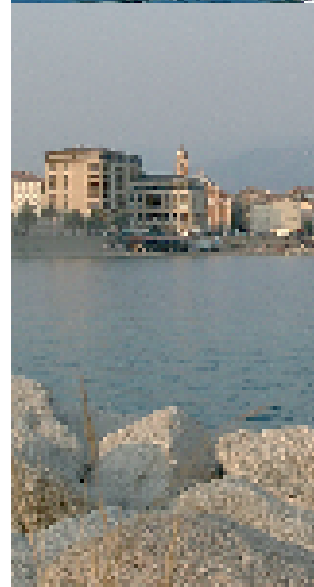
*région Corse*



2004 - 2008

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>1: LE CONTEXTE</b> .....	7
<b>2: DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL</b> .....	17
<b>3: LES OBJECTIFS &amp; ACTIONS DU PRSE</b> .....	39
<b>1.1</b> Réduire l'incidence de la légionellose. ....	42
<b>1.2</b> Réduire l'incidence des cas d'intoxication au monoxyde de carbone. ....	44
<b>1.3</b> Maîtriser les risques sanitaires liés aux températures extrêmes. ....	46
<b>2.1</b> Promouvoir les modes de déplacements alternatifs. ....	48
<b>2.2</b> Réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle. ....	50
<b>2.3</b> Réduire les émissions de NOx des installations industrielles. ....	52
<b>2.4</b> Diminuer la proportion de population alimentée par une eau de mauvaise qualité. ....	54
<b>2.5</b> Contribuer à limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses. ....	58
<b>2.6</b> Diminuer le risque sanitaire dû à la baignade (mer et rivières). ....	60
<b>3.1</b> Réduire l'exposition au radon dans les bâtiments à usage d'habitation, d'hébergement et d'enseignement et mieux évaluer le risque. ....	62
<b>3.2</b> Limiter l'exposition de la population et des salariés aux fibres minérales artificielles. ....	64
<b>3.3</b> Protéger la santé des populations vivant en habitat indigne. ....	66
<b>4.1</b> Réduire les expositions professionnelles aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), notamment celles concernant les poussières de bois, le benzène, le plomb et les fibres céramiques réfractaires, en renforçant et en modernisant les moyens de contrôle et les services de santé et sécurité au travail. ....	68
<b>5.1</b> Renforcer la protection, notamment en milieu professionnel, des femmes enceintes et de la préservation de la fertilité masculine. ....	70
<b>5.2</b> Améliorer la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués. ....	72
<b>5.3</b> Améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies. ....	74
<b>5.4</b> Protéger les adolescents des risques dus à la musique amplifiée. ....	76
<b>5.5</b> Veiller à la qualité des bâtiments accueillant des enfants. ....	78
<b>6.1</b> Organiser l'exploitation des données existantes pour estimer l'exposition de la population aux pesticides. ....	80
<b>6.2</b> Développer les systèmes d'alerte. ....	82
<b>6.3</b> Renforcer le système de surveillance du paludisme, du West Nile et d'autres arboviroses. ....	84
<b>7.1</b> Développer l'information et la formation des différents acteurs de la prévention dans l'entreprise. ....	86
<b>7.2</b> Faciliter l'accès à l'information en santé-environnement et favoriser le débat public. ....	88
<b>7.3</b> Limiter l'exposition des travailleurs aux fibres d'amiantes environnemental en développant l'information des professionnels du BTP. ....	90
<b>4: Sigles &amp; Abréviations</b> .....	95





PREFECTURE DE CORSE ET DE CORSE DU SUD  
DIRECTION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT  
DE CORSE ET DE LA CORSE DU SUD

Service PROJECTIONS EN MILIEU POPULAIRE

## ARRÊTÉ N°- 0 6 - 0 4 8 8

portant approbation du plan régional santé environnement (PRSE) de la région Corse

LE PREFET DE LA RÉGION CORSE, PREFET DE LA CORSE DU SUD, CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR ;

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Environnement,

VU la loi n°2001-866 du 9 août 2001 relative à la politique de santé publique,

VU le plan national santé environnement (PNSE) du 21 juin 2004,

VU la circulaire n°1039301706454 du 24 septembre 2004 relative à la mise en place de la démarche d'élaboration du plan régional de santé publique,

VU la circulaire interministérielle du 3 novembre 2004 relative au plan national santé environnement (PNSE) définissant les acteurs à mettre en œuvre au niveau local pour détecter, prévenir et lutter contre les pollutions de l'environnement ayant un impact sur la santé,

VU les consultations pour avis des conseils départementaux d'hygiène de la Corse du Sud et de la Haute Corse

VU les consultations pour avis des conseils généraux de la Corse du Sud et de la Haute Corse et de la Collectivité Territoriale de Corse,

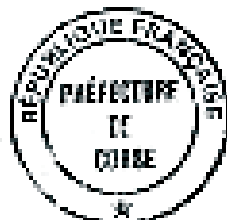
SUR PROPOSITION du secrétaire général pour les affaires courantes,

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Le plan régional santé environnement (PRSE) de la région Corse 2003-2008 annexé au présent arrêté est approuvé.

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse et des préfectures de département de la Corse du Sud et de la Haute Corse.

**ARTICLE 3** - Les Préfets des départements de la région Corse, le secrétaire général pour les affaires courantes, le directeur régional de l'industrie, de la métallerie et de l'équipement, le directeur de la Solidarité et de la Santé de Corse et de la Corse du Sud, le directeur régional de l'équipement, le directeur régional de l'environnement, le directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, le directeur régional de la recherche et de la technologie, le directeur régional de l'agriculture et de la forêt, et le directeur régional de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



LE PREFET DE CORSE,

Signé : Michel DELPUYROT

## INTRODUCTION

La prise en compte des problèmes de santé se résumait, il n'y a pas encore si longtemps que ça, et pour l'essentiel à l'aspect curatif, voire financier. Au fil des siècles, l'homme a pris conscience de l'importance de la prévention et du rôle que pouvait jouer son environnement ; des effets directs comme une contamination de son eau ou de son alimentation mais également des effets indirects qui peuvent prendre une importance particulière (pollution atmosphérique - réchauffement climatique - altération quantitative et qualitative de l'eau et remontée plus au Nord de maladies tropicales ou subtropicales (paludisme, dengue, West Nile, Chikungunya... ..)).

Ces problèmes se trouvent illustrés dans les faits et les chiffres suivants :

- L'exposition au travail à certains pesticides peut accroître le risque de contracter la maladie de Parkinson de 15 à 20 %.
- En Europe, l'environnement de quelques 10 millions de personnes les expose à des niveaux sonores qui peut les rendre sourds.
- Dans le monde, on estime qu'environ 3 millions de personnes meurent chaque année prématurément en raison de la pollution de l'air (en France 30 000 décès anticipés par an).
- En Europe, l'asthme affecte 1 enfant sur 7. Le nombre des individus souffrant d'allergies, dont l'asthme, a continué à croître de façon spectaculaire au cours des 30 dernières années.
- Le tabagisme passif augmente le risque de cancer du poumon des non fumeurs de 20 à 30 %.
- Au seul Royaume Uni les dépenses annuelles totales dues à l'asthme sont estimées à 3,9 milliards d'euros.
- En France, doublement de la prévalence des maladies allergiques respiratoires depuis 20 ans.
- En France, 14 % des couples consultent pour des difficultés à concevoir (exposition à des substances toxiques pour la reproduction).
- 7 à 20 % des cancers seraient imputables à des facteurs environnementaux.
- En France, près d'un million de travailleurs seraient exposés à des substances cancérigènes.

A ces constats, s'ajoutent une insuffisance de l'évaluation des risques liés aux substances chimiques, à une mauvaise connaissance des risques liés aux expositions dans les locaux dans lesquels pourtant la population séjourne environ 80 % de son temps et enfin à une recherche, une expertise, une formation et une information en matière de santé environnement très insuffisamment développées.

Enfin les attentes de la population sont très importantes puisque le public se considère comme mal informé sur la nature et l'étendue des dommages sanitaires.

Pour plus de 90 % de la population, les éléments majeurs ayant un impact sur la santé sont dans l'ordre :

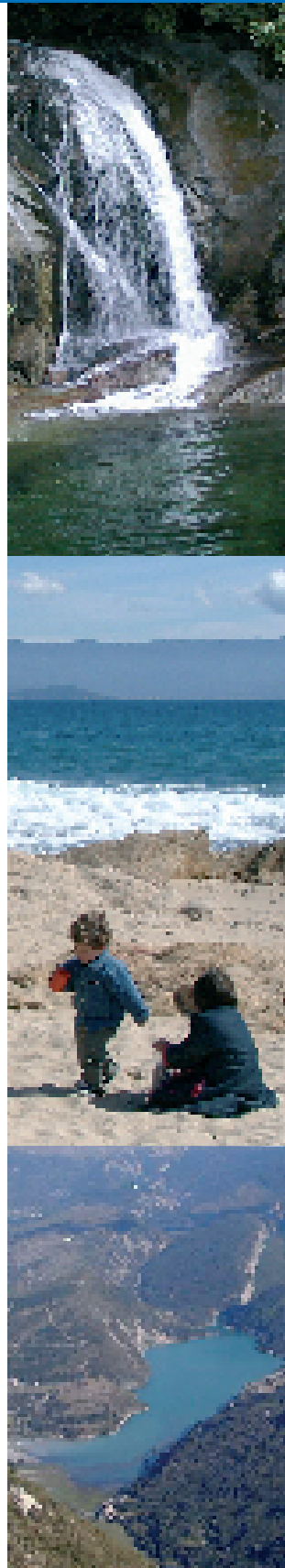
- 1: la pollution de l'air
- 2: la radioactivité
- 3: les produits chimiques

Conscients de ces problématiques et de la préoccupation de la population française sur la menace que peut représenter son environnement, les pouvoirs publics se sont attachés depuis quelques années à poursuivre leurs efforts d'amélioration du dispositif d'évaluation et de gestion des risques suivant deux axes :

- Renforcement des moyens, de la qualité et de l'indépendance de l'expertise (création d'agences).
- Amélioration de la prévention des principaux risques sanitaires environnementaux.

Il est apparu cependant que ces actions demeurent insuffisantes pour plusieurs raisons :

- Réduction sensible des risques inacceptables, notamment les expositions aux métaux lourds, mais des progrès restant à faire dans la qualité de l'eau, de l'air ou dans le domaine du bruit.
- Mauvaise connaissance des effets à long terme des polluants à faibles doses (population importante exposée donc problème majeur de santé publique).
- Mauvaise connaissance des corrélations entre exposition, facteurs environnementaux et pathologies qu'il convient de mieux évaluer (pesticides et maladies neurologiques ...).



# PRSE

## Région Corse

- Déficit important de connaissances dans le milieu du travail et prise en compte insuffisante de la sécurité sanitaire dans ce milieu.

Bien que des progrès majeurs aient été réalisés en matière d'hygiène de vie ou d'hygiène sur des lieux de travail et en matière de connaissance des déterminants de notre santé, la prévention occupe toujours une place secondaire dans notre pays. C'est pourquoi, afin de réduire la mortalité et la morbidité évitables avant 65 ans ainsi que les disparités régionales, la loi fixe en 2004 des objectifs pluriannuels à la politique de santé publique et demande que soient réalisés des plans d'actions stratégiques pour les cinq années à venir (2004-2008), parmi lesquels figure, après le Plan Cancer, le Plan National Santé Environnement (PNSE).

Les objectifs prioritaires du PNSE sont :

- Garantir un air et une eau de bonne qualité.
- Prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers.
- Mieux informer le public et protéger les populations sensibles (enfants et femmes enceintes).

Ces 3 objectifs se déclinent en 45 actions nationales dont 12 ont été identifiées comme prioritaires.

Par circulaire interministérielle du 3 novembre 2004, il est demandé pour chaque région une déclinaison régionale de ce plan en tenant compte des caractéristiques et spécificités locales.

Cette déclinaison régionale peut être complétée ou adaptée.

Par arrêté en date du 7 février 2004, le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud a mis en place le comité de pilotage « environnement-santé-travail » regroupant DRIRE, DRTEFP, DSS, placé sous sa présidence, et chargé de l'élaboration du plan régional. A ce comité sont associés les autres services déconcentrés de l'État concernés par les actions du PNSE ainsi que l'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse.

Parallèlement un Plan Régional en Santé Publique (PRSP) est en cours d'élaboration. Le PRSE fera partie intégrante de ce PRSP. Aussi, le Comité de pilotage du PRSE en relation avec le Comité de pilotage du PRSP a défini 7 objectifs stratégiques et 24 actions régionales dont 10 prioritaires. Chaque action est déclinée en fiche comprenant le contexte national et régional, la déclinaison de sous-actions ainsi que les indicateurs d'état et d'évaluation.

Les collectivités territoriales de la région, les associations de protection de l'environnement ou de consommateurs, les représentants des activités économiques ainsi que les personnes qualifiées sont associés à l'élaboration de ce plan à l'occasion d'un débat public. Dans ce cadre, une mise en ligne sur le site Internet de la DSS de Corse et de la Corse du Sud et de la DDASS de la Haute Corse a permis de recueillir les observations de la population.

Enfin, les avis du Comité Régional de l'Environnement, des Commissions Départementales compétentes en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques, de la Conférence Régionale de Santé Publique, des Conseils Généraux et de la collectivité Territoriale de Corse ont été recueillis.

